

POLITIQUE NATIONALE

Le gouvernement fait bon ménage avec l'obscurantisme

Par Ben-Clet

La dernière réunion extraordinaire du Conseil des ministres a, semble-t-il, mis le cap sur la création des emplois. C'est du moins la lecture simpliste qu'ont faite de nombreux analystes du compte rendu lu par le porte-parole du gouvernement. Mais seulement, le gouvernement n'a pas dit à l'aide de quelles ressources il entend faire fonctionner les différentes structures ainsi créées.

Sans capacités de mobiliser des ressources suffisantes pour boucler le budget de l'Etat pour l'exercice 2005 ; contraint de concentrer ses dérisoires moyens et les importants apports de la communauté internationale sur les opérations de restructuration de l'armée et du processus électoral, le gouvernement de transition a sinon étonné, du moins surpris, plus d'un citoyen. Et ce, en adoptant des projets de création de plusieurs services publics au cours de sa dernière réunion.

Le 29 avril 2005, en effet, le Conseil des ministres réuni en session extraordinaire à la Cité de l'Union africaine, sous la direction du vice-président chargé du secteur économique et financier, a adopté, après débats et délibérations – selon la formule consacrée – des **projets de décrets portant création d'un tas de services publics dont l'existence, de même que le fonctionnement, posent le problème de financement. Et, à la limite, celui de viabilité.**

Au nombre de ces nouveau-venus, nous notons, dans l'ordre, la création des structures suivantes: - Comité de pilotage du Programme national pour la promotion de la femme congolaise, Pnpfc en sigle ; - Unité de coordination des projets, Ucop en sigle ; - Comité technique de coordination des experts, Ctce en sigle ; - Fonds de la promotion de l'éducation, Fpe en sigle ; - Fonds de promotion du domaine foncier privé de l'Etat.

Certes, il serait moins honnête de prétendre que tous les projets de décrets ont été adoptés. Ceux qui l'ont été, à en croire le compte rendu officiel, concernent le Pnpfc, l'Ucop et le Ctce. Les deux autres, concernant l'éducation et le domaine foncier privé de l'Etat, sont retournés aux expéditeurs pour « approfondir la réflexion » en concertation avec d'autres ministères concernés par la matière.

La question que se posent les citoyens n'est pas de savoir si, oui ou non, la création de ces services répond à une urgence. Le gouvernement est « souverain ». D'accord mais le débat porte plutôt sur la marge de manœuvre de ces nouvelles unités de production. Au fait, l'opinion se demande à quels partenaires le gouvernement ira soumettre sa requête

en financement. Dans le cas où les fonds seraient déjà disponibles, ne serait-il pas indiqué de canaliser ces ressources vers des projets viables, à impact visible, plutôt que de se jeter dans des opérations tape à l'œil sans lendemains ?

Le Congolais d'âge mûr se rappelle que chaque régime, surtout depuis Mobutu, a eu un faible pour signer une inflation de décrets portant création des projets et des sociétés d'Etat. Mais le Congolais se souvient aussi que, passé l'effet d'annonce et des magouilles à l'embauche, l'entreprise publique devenait du jour au lendemain un bien sans maître. Ou plutôt un bien privé de Monsieur-le-Président-délégué-général et de ses parrains.

Retour sur la terre. **Les préoccupations du peuple, en ce début du mois de mai 2005, concernent** les élections. C'est-à-dire **la fin du dispendieux régime issu de l'Accord global et inclusif** et, par conséquent, le retour au régime classique à travers les élections. Occulter celles-ci pour faire ressortir les miroirs aux alouettes est l'un de pires crimes institutionnels : le gouvernement faisant bon ménage avec l'obscurantisme. Preuve supplémentaire de l'esprit de jouisseur dont font preuve les animateurs des institutions de la transition.

Le Potentiel Edition 3416 du Mercredi 04 Mai 2005